

Cahiers des Religions Africaines

Nouvelle série. Volume 6, n. 11-12 (janvier - décembre 2025)

Joseph MBAYO MBAYO, *La dynamique relationnelle de la parole africaine*, p. 13-36.

<https://doi.org/10.61496/GCAT3065>

PRESSES DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DU CONGO

La dynamique relationnelle de la palabre africaine

Joseph MBAYO MBAYO

Professeur à l'Université Catholique du Congo et à l'Université de Lomami

Résumé - Cette étude met en lumière la dynamique relationnelle de la palabre africaine en tant qu'art de penser, d'argumenter et de communiquer pour régler la conflictualité dans la relationalité. La palabre africaine est un mode de vie, d'action et d'argumentation qui repose sur l'intercommunication, le dialogue, l'intercompréhension, la confiance, la solidarité et la patience, vertus indispensables à la relationalité. Ainsi, l'étude commence par mettre en exergue la dimension relationnelle de l'argumentation et de la palabre pour mieux ressortir la finalité de la palabre en tant que régulatrice de la relationalité dans la conflictualité.

Mots-clés : Palabre africaine, relationalité, argumentation, communication, dialogue, conflictualité.

Summary – This study highlights the relational dynamics of the African *palaver* as an art of thinking, arguing, and communicating to resolve conflicts within relationships. The African *palaver* is a way of life, action, and argumentation grounded in intercommunication, dialogue, mutual understanding, trust, solidarity, and patience—virtues essential to relationality. The study therefore begins by emphasizing the relational dimension of argumentation and the *palaver* in order to better reveal the ultimate purpose of the *palaver* as a regulator of relationality in situations of conflict.

Keywords: African *palaver*, relationality, argumentation, communication, dialogue, conflictuality.

Introduction

Dans les cultures africaines, il existe un art de penser, d'argumenter et de communiquer pour régler la conflictualité dans la relationalité, c'est la palabre. Dans la relationalité, l'argumentation ne représente pas seulement un mode pour bien mener sa pensée et un art de communiquer de façon efficace par la maîtrise de la parole et des différentes figures de style/différents arguments, elle constitue une arme indispensable au service de la relationalité. Les différentes figures de style et les différents arguments déployés dans les palabres iréniques et les palabres agonistiques peuvent attester qu'ils sont au

service de la relationalité. À travers l'art d'argumenter et de communiquer, c'est le rapport à la connaissance et à la vérité qui dévoile tout son de sens (signification et direction), sa fonction et sa finalité : l'éclaircie et l'assomption de la relationalité.

Cette étude vise à établir que l'art de penser, d'argumenter et de communiquer, tout en étant traversé par la double polarité de la relationalité (polarité positive et polarité négative), est au service de la relationalité d'autant plus que celle-ci se trouve au commencement et à la fin de la palabre. Pour y parvenir, l'étude commence par mettre en exergue la dimension relationnelle de l'argumentation et de la palabre (1) pour mieux ressortir la finalité relationnelle de la palabre en tant que régulatrice de la relationalité dans la conflictualité (2).

1. La relationalité dans l'argumentation

1.1. La nature relationnelle de l'argumentation

« L'argumentation est une activité intrinsèquement communicative »¹. De ce fait, elle est également intrinsèquement relationnelle à telle enseigne qu'elle n'est pertinente et compréhensible que dans une approche relationnelle car elle « relève de l'approche dialogique et du procès de mise en discours »².

L'argumentation est la manière de présenter et de disposer les arguments, et l'argument lui-même est un raisonnement qui a pour but de prouver ou de réfuter une proposition ou une thèse³ ; ce qui exige un cadre dialogique où interviennent l'altérité et la pluralité d'acteurs. Douglas Walton présente l'argument comme une proposition pertinente à l'établissement d'une conclusion suivant une procédure propre au dialogue raisonné⁴. La définition de l'argumentation proposée par Pierre Oléron nous ramène au contexte relationnel : l'argumentation est « la démarche par laquelle une personne ou un groupe entreprend d'amener un auditoire à adopter une position par

¹ S. JACOBS, *Les principes pragmatiques de communication dans l'argumentation*, dans *Argumentation et Analyse du Discours*, 15 (2015), p. 14.

² J. C. EKAMBO DUANSENGE, *Préface*, dans D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation. Communiquer, c'est argumenter*, Kinshasa, Médiaspaul, 2006, p. 5.

³ D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation*, p. 13.

⁴ D. WALTON, *Argument Structure. A pragmatic Theory*, Toronto, Toronto University Press, 1996, cité par D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation*, p. 14.

le recours à des représentations ou assertions – arguments – qui visent à en montrer la validité ou le bien-fondé »⁵.

De l'avis de Dominique Mweze Chirhulwire Nkingi, on peut retenir trois caractéristiques de cette définition :

- (i) L'argumentation met en jeu plusieurs personnes : celles qui la produisent, celles qui la reçoivent, un public ou un témoin. En d'autres termes, l'argumentation est une réalité sociale, interpersonnelle, communicationnelle.
- (ii) L'argumentation n'a rien de spéculatif, son but n'est pas de décrire ou de raconter un événement : c'est une démarche pragmatique par laquelle un individu vise (intentionnellement) à exercer une influence sur une personne, douée de conscience et de volonté.
- (iii) L'argumentation est une démarche par laquelle le sujet justifie, apporte des éléments de preuve en faveur de la thèse qu'il défend. Cette justification ne repose pas sur la force mais sur des éléments rationnels⁶.

Quel que soit ce que vise l'argumentation et les arguments y afférant – persuader quelqu'un (Denis Baril et Jean Guillet), prouver une thèse par le raisonnement (Laurent Godbout), faire adhérer ses interlocuteurs à une conclusion (Christian Plantin), justifier ou réfuter une opinion par une constellation d'énoncés dont l'objectif est l'adhésion de l'auditoire (Charles Willard), donner à un interlocuteur des raisons pour admettre une certaine thèse (Oswald Ducrot) –, le registre reste celui du rapport à l'autre, de la relation à l'autre, de la communication avec l'autre. À ce propos, la théorie dialogique de l'argumentation développée par D. Walton soutient que l'argument n'a de sens que placé dans un contexte d'échange, de dialogue. Et cet argument comporte une structure particulière. Il est soit acceptable soit inacceptable par rapport au type de dialogue dans lequel il fonctionne⁷.

De ce point de vue, « l'argumentation s'opère généralement entre plusieurs personnes »⁸. Cinq procès argumentatifs peuvent se présenter : (i) un procès argumentatif dyadique selon le schéma émetteur (E) et récepteur (R) ; (ii) un procès argumentatif dyadique élargi selon le schéma Groupe des émetteurs (GE) et Groupe récepteurs (GR) ; (iii) procès argumentatif triadique selon

5 P. OLERON, *L'argumentation*, Paris, P.U.F., 1983, p. 4.

6 D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation*, p. 15.

7 D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation*, p. 99.

8 D. MWEZE CHIRHULWIRE NKINGI, *Logique et argumentation*, p. 23.

le schéma qui va de l'émetteur (E1) vers le récepteur (R1) devant un public (témoin, juge, spectateur) qui joue le rôle de récepteur (R2) ; (iii) un procès argumentatif quadriadique selon le schéma qui va de l'émetteur (E1) vers un récepteur (R1) devant un public (spectateur) qui joue le rôle de récepteur (R2) et devant un groupe institutionnalisé qui a le droit et devoir de délibérer (R3) ; (iv) un procès argumentatif monadique selon le schéma réflexif où le sujet est à la fois émetteur et récepteur⁹. Voici ce que note Mayola Mavunza Lwanga :

« l'argumentation est un fait d'agents. Son développement présuppose l'existence d'un orateur qui s'adresse à un auditoire. L'orateur est celui qui présente une argumentation par la parole ou l'écrit, l'auditoire est l'ensemble de ceux sur lesquels il influe par son argumentation »¹⁰.

Les auditaires varient quantitativement : (i) un auditoire où l'orateur lui-même se dédouble dans la délibération intime ; (ii) un auditoire unique du dialogue ; (iii) les différents auditaires particuliers qui se classifient selon l'âge, le sexe, le tempérament, la compétence, les fonctions exercées par les membres ; (iv) l'auditoire universel qui comprend l'ensemble des êtres capables de raison¹¹. L'efficacité de l'argumentation est fonction du rapport entre l'orateur et son auditoire.

Une argumentation efficace est celle où l'orateur s'adresse à son auditoire, en ne choisissant comme point de départ du raisonnement que les thèses qui sont admises par ceux auxquels il s'adresse. Le manque d'adaptation constitue la faute de *pétition de principe* d'après laquelle une argumentation se construit à partir d'une thèse autour de laquelle elle sollicite l'adhésion de l'interlocuteur. L'opinion de l'auditoire sur la personne de l'orateur interagit sur celle qu'il a des jugements et arguments de ce dernier. Ce fait explique les phénomènes d'après lesquels la personnalité de l'orateur garantit le sérieux de l'argumentation, et qu'une argumentation faible ou maladroite diminue l'autorité de l'orateur. Il se vérifie surtout quand l'argumentation est développée par un orateur qui s'adresse verbalement à un auditoire déterminé et qui doit présenter quelque qualité pour prendre la parole et être écouté¹².

9 Cf. D. MWEZE CHIRHULWIRE N KINGI, *Logique et argumentation*, p. 23-26.

10 MAYOLA MAVUNZA LWANGA, *Logique et argumentation. Rhétoricité de la parole africaine et de l'analyse sociale*, Kinshasa, Editions Science et Discursivité, 2003, p. 67.

11 MAYOLA MAVUNZA LWANGA, *Logique et argumentation*, p. 67.

12 MAYOLA MAVUNZA LWANGA, *Logique et argumentation*, p. 67.

1.2. La palabre comme mode d'argumentation relationnelle

Pour insister sur la dimension relationnelle de l'argumentation et s'en convaincre, il y a lieu de recourir à la palabre africaine en tant que forum de la vie en société qui permet de résoudre des problèmes de toutes sortes par la parole organisée, la rhétorique, l'argumentation, un langage ritualisé et souvent codifié. C'est pourquoi la palabre est une discussion argumentée en tant que « mise en scène, mise en ordre et mise en paroles ». Pour Mutunda Mwembo¹³, la palabre se déploie selon deux registres solidaires : le registre de la mise en scène d'une série d'actes langagiers et gestuels saisissables et le registre – plus profond – du processus de retour de l'harmonie, de la restauration de la vie, de rétablissement de l'ordre naturel, social et cosmique. On peut dégager trois dimensions de la palabre :

- La palabre est d'abord un genre littéraire complexe : la poésie et la prose s'allient au chant, l'oralité au geste et à la symbolique rythmée ; son langage écume de métaphores, de métonymies, d'écart voulus, de locutions sentencieuses, de jeux verbaux... En plus, une palabre peut toujours en contenir d'autres.

- La palabre est un agir argumentatif : elle est le lieu de confrontation de plusieurs jeux argumentatifs qui procèdent par élimination progressive des moins fiables, de ceux qui disent bien mais ne disent rien, qui éblouissent l'auditoire mais brouillent les pistes de la vérité. Une lutte acharnée oppose constamment d'un côté le registre de la prestation oratoire utilisé par le plaignant et l'accusé, c'est le registre de la séduction verbale qui vise la persuasion et l'envoûtement du public et de l'autre le registre de la structure profonde ou de dessous des discours sur lequel veillent les juges et les gardiens de la tradition, c'est le registre de l'ordre social, de la continuité du flux de la vie.

Les argumentateurs dans la palabre recourent à plusieurs techniques argumentatives, en l'occurrence :

- a) Les techniques argumentatives non formelles : - l'exigence de cohérence dans le dire et partant, la suspicion de la dissonance, de la confusion, de l'incompatibilité, de la non causalité ... ; l'évocation de l'opinion la plus admise.
- b) L'usage judicieux de l'extrapolation des indices

13 MUTUNDA MWEMBO, *La palabre*, dans *Conflits et identité*, Actes des journées Philosophiques Canisius, Kinshasa, Loyola, 1997, p. 161-162.

- c) Le recours à la monstration par la production des témoins et l'argument ad hominem par exemple
 - d) la technique de la « réserve langagière »
- La palabre est ouverte au public. Sa portée dépasse l'acte individuel et la responsabilité personnelle car elle engage une socialisation.

La palabre est un phénomène profondément humain qui se déploie dans la relationalité. En ce sens, Ngwey Ngond'a Ndenge a raison de dire que la palabre est « une institution par laquelle l'Africain se prend en charge comme individu relationnel, comme membre appartenant non seulement à une communauté restreinte mais à l'ensemble qui le lie à ses descendants les plus lointains à partir desquels il se trouve en solidarité avec l'humanité entière et au cosmos entier dont il est un élément prééminent, et par laquelle il reprend la vie dans ce qu'elle a d'ébranlé par l'événement qui occasionne cette concertation généralisée »¹⁴. Bien qu'elle soit prépondérante dans cette juridiction de la parole (G. Bidima), la dimension argumentative reste au service de la relationalité. C'est pourquoi, « la palabre déborde la simple énonciation ou célébration du dire et exhibition rhétorique. Elle vise la réparation du tissu social, la restauration du rythme de la vie. Elle n'est pas une sélection anormale des lieux et artifices oratoires visant seulement la persuasion d'un public. Elle débouche les canaux de l'existence »¹⁵.

La palabre repose essentiellement sur la parole, étant donné que dans la tradition orale africaine, la parole était au centre de la vie communautaire, et tout se réglait par elle. Selon F. Diangitukwa, c'est la parole qui établissait le lien social et qui était mise en exercice pour résoudre les conflits sociaux. La parole est donc mise au centre de la palabre dans sa forme spécifique de médiation sociale institutionnalisée. Comme le reconnaît Anne-Cécile Robert, « la palabre constitue le vecteur essentiel du dialogue social. Elle constitue un moyen d'adoption des décisions importantes et un mode de résolution des conflits »¹⁶. G. Bidima estime que « la palabre est une parole "donnée à",

14 C. NGWEY NGOND'a NDENGE, *Palabre africaine, lieu de révélation de divergence, terrain prospectif d'une communication plurielle*, dans *Philosophie et communication sociale en Afrique*. IIle Séminaire Scientifique National de Philosophie du 29 novembre au 03 décembre 1987, Kinshasa, FCK, 1989, p. 117.

15 MUTUNDA MWEMBO, *La palabre*, p. 160-161.

16 A.-C. ROBERT, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, La découverte, 2006, p. 156. Cf. F. DIANGITUKWA, *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres*, dans *Revue Gouvernance / Governance Review*, 11/1 (2014), p. 3 ; S. B. E. ALIANA, *(Re)penser la démocratie délibérative en Afrique à l'aune de la palabre africaine: une approche philosophique par la théorie des capacités*, dans *Africa Development / Afrique et Développement*, Vol. 41, n. 2 (2016), p. 28 ; G. R. LEKOMO, *L'arbre à palabres :*

“adressée à”. Cette donation exige de son donateur une adresse, une mise en forme qui est aussi une mise en sens... Par la palabre, la société interroge ses références, se met à distance et peut entrer dans un dialogue ininterrompu avec elle-même et son Autre »¹⁷. C'est à travers l'échange de parole que se joue le drame social, que se met en place une procédure et que se réalisent les interactions humaines. La palabre est ce lieu de rencontre où se déploie une intelligence collective afin de trouver une cohésion sociale. Elle combine de façon heureuse les artifices et les subtilités de la rhétorique et de l'argumentation dans leur lien inextricable pour susciter les interactions et le partage de l'intersubjectivité entre pairs, développer *l'empowerment* et l'assertivité, favoriser le partage des savoirs expérientiels et promouvoir le vécu expérientiel comme prémisses de nouvelles expériences.

Dans la palabre, la prise de parole obéit à la règle de l'alternance qui fait que le locuteur actuel permet au récepteur, locuteur potentiel, de construire un rôle et d'anticiper sur sa prochaine prise de parole. Aussi, la grande interdiction dans la palabre est celle de la monopolisation de la parole et de l'espace de parole. Si le tour de parole entraîne l'ordre, il peut aussi entraîner sa propre subversion. En ce sens, le tour de parole peut connaître des ratés, comme un chevauchement de parole ou un silence. Le chevauchement se rencontre lorsqu'au cours de la palabre quelqu'un prend la parole sans permission pour préciser certaines données de l'affaire.

« Le tour de parole fait de la palabre un jeu, au double sens de *game* (observance de la règle) et de *play* (ruse avec les règles et invention des nouvelles règles). La palabre est un entre-deux écartelé entre le frivole et le sérieux. Malgré cette ambivalence, la palabre répartit bien l'auditoire en deux camps : les “distributeurs” et les “receveurs” de la parole »¹⁸.

Les distributeurs sont en principe du côté du jury qui incarne l'autorité et joue le rôle de servant de la parole au double sens de celui qui s'en fait l'auxiliaire par sa maîtrise du verbe (il doit faire preuve d'habileté au risque de se discréditer) et celui qui la donne aux autres. Font partie du jury : le plus âgé de la classe d'âge qui juge les concernés, le chef (dans les sociétés au pouvoir centralisé), le griot ou le héraut qui, par respect pour le jury, ne permet pas à celui-ci d'assumer la tâche ingrate de servir la parole aux justiciables. En tant que distributeur de parole, le jury est chargé de ponctuer la fin des débats, de clôturer la palabre, clôture bien provisoire. Le jury distribue la parole à la

¹⁷ une alternative à la gouvernance libérale contemporaine ?, dans GSJ: Volume 10, Issue 7(july 2022), p. 942.

¹⁸ J.-G. BIDIMA, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997, p. 10.

¹⁸ J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 24.

partie plaignante, à la partie accusée et à la foule. Ici prévaut le droit lié au regard : « être autorisé à assister à une palabre donne droit à la parole (sauf aux esclaves) même si l'on n'est pas directement impliqué dans l'affaire : il n'y a pas de spectateur passif »¹⁹.

Au cours de la palabre, il y a une part importante de la composante psycho-langagière qui intervient. Cette composante détermine les rôles de parole dans une situation donnée. Ces rôles ne dépendent pas du propos en question, mais de la situation de l'échange. Il y a des partenaires liés par un contrat implicite de parole répartissant ceux qui questionnent et ceux qui doivent répondre. Les questionnaires utilisent différentes ruses – toujours par un langage imagé – pour confondre ceux qui sont à la barre. On pourrait retenir trois ruses : a) *l'utilisation du trope communicationnel* : « Celle-ci se produit "chaque fois que le destinataire qui, en vertu des indices d'allocution, fait en principe figure de destinataire direct, ne constitue en fait qu'un destinataire secondaire". Souvent, un membre du jury pose une question à un autre pour parler soit du plaignant, soit de l'accusé »²⁰. b) *L'éplexis* : c'est une figure rhétorique interrogative destinée à blâmer l'énonciataire en lui posant des questions piégées dans le but de faire apparaître ce qui, aux yeux de l'énonciateur, constitue ses fautes. c) *La cataplexis*, une figure rhétorique qui exploite la menace par l'usage de l'hyperbole en montrant à l'accusé la gravité des faits reprochés. On intimide l'accusé en lui rappelant les menaces qui pèsent sur lui. Ce procédé est une pression psychologique exercée sur l'accusé, il est un procédé sadique où on fait souffrir psychologiquement les accusés en anticipant sur des maux qui les attendent inévitablement.

Les répondants, de leur côté, font appel à plusieurs stratagèmes, dont : a) la *retorsio argumenti* qui consiste à retourner l'argumentation dans ses propres termes à celui qui l'a émise. On se sert ici des proverbes pour étayer l'argumentation : à un proverbe lancé pour appuyer un propos succédera un autre qui a pour but de neutraliser le premier ; b) la *mutatio controversiae* qui consiste à se détourner du débat afin de l'orienter vers une destination incertaine ; c) la *refutatio ad auditoresi* qui permet à celui qui est interrogé d'esquiver une question du jury en se tournant vers l'assistance afin de provoquer soit le rire, soit la pitié, soit l'indignation.

On note que dans la palabre interviennent aussi des personnages qu'on pourrait nommer *influenceurs*. Ce sont, en quelque sorte, des opportunistes qui sont là moins pour apaiser le conflit que pour l'attiser.

19 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 24.

20 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 25.

Par des antiphrases, ils montent les parties l'une contre l'autre. Leur rôle est celui du *tertius gaudens* (le troisième profiteur ou jouisseur.). Basées sur des proverbes, leurs interventions utilisent le thrène qui est un trope consistant à se lamenter sur la mort ou la disparition d'un personnage important afin de provoquer par anamnèse soit la peine soit la colère. Le *tertius gaudens* va regretter tel ancêtre qui n'a rien à voir avec le conflit, afin d'inciter le jury à conclure que ceux qui sont en conflit n'ont pas suivi l'exemple du preux ancêtre. Le *tertius gaudens* peut se cacher aussi bien du côté du jury que du côté de la foule²¹.

2. La palabre au service de la relationalité

2.1. La finalité relationnelle de la palabre

La visée première de la palabre, c'est la restauration et le maintien de la relationalité dans la conflictualité. En effet, la relationalité est traversée par la conflictualité qui l'oblige souvent à trouver des mécanismes de sa restauration. Elle ne va jamais sans conflictualité, l'une des pathologies du vécu collectif. Ainsi, la relationalité et la conflictualité forment un binôme jamais absent des collectivités sociales. Toutefois, entre l'épanouissement de la vie sociale que représente la relationalité, d'une part, et son asphyxie due à la pathologie sociale qu'est la conflictualité sociale, d'autre part, il est clair que les sociétés de tous les temps et lieux se soient efforcées d'endiguer par des techniques toujours plus efficaces la maladie recherchant la santé et l'harmonie sociale contre les conflits. C'est justement sur base d'une telle exigence inexorable que se fonde et se justifie l'omniprésence du droit dans toutes les activités du vécu social²².

La palabre africaine représente une technique juridique et judiciaire traditionnelle finalisée, garantissant à la communauté la paix et l'harmonie dont elle a besoin pour vivre et survivre²³. Elle est « le lieu privilégié d'une discussion ordonnée et ritualisée »²⁴ et fait partie des mécanismes consolidateurs, restaurateurs et thérapeutiques de la relationalité. Elle constitue un genre littéraire complexe, un agir argumentatif et socialisé, qui accorde la primauté voulue à la parole et aux rituels réparateurs. Elle représente un

21 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 25.

22 A. IMONDA ILOKO, *Appel à l'union sacrée de la nation du Président Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO au regard des acquis du droit coutumier congolais*, dans *Annales juridiques africaines*, Nouvelle Série, vol. 1, n. 1 (janvier 2023), p. 51.

23 A. IMONDA ILOKO, *Appel à l'union sacrée de la nation*, p. 56.

24 P. RICŒUR, *La critique et la conviction* (Entretien avec F. Azouvi et M. de Launay), Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 180.

des modes privilégiés de communication « pour une société relationnelle et communicationnelle » qui vise à réduire les ravages des conflits²⁵. La palabre est une activité argumentative sous-tendue par un déploiement multidirectionnel de la rationalité et qui, tout en célébrant la vie par le biais du bien-dire, du rythme, du chant et du geste, sait, le moment venu, se faire grave, dramatique et solennelle ; elle se charge alors de régler des crises sociales, de restaurer l'ordre, la cohésion, la paix et la détente communautaires, de promouvoir le processus de sécurisation inter-individuelle²⁶.

Il y a lieu de dire que la palabre vise avant tout la réconciliation ; la sentence intervient secondairement et sur un mode ritualisé²⁷. Autrement dit, « le but initial de la palabre, c'est de parvenir à une solution concertée sans pénaliser l'une ou l'autre partie, tout en préservant les relations sociales »²⁸. Comme processus interactif social et procédure de coopération, de réciprocité et de solidarité, le dialogue palabrique vise le maintien, la solidification et le rétablissement de la paix, de l'harmonie en cas de conflit ou encore la planification du destin de la famille, du clan, de la communauté, pour le bien supérieur de tout un chacun et de la communauté entière²⁹. Quel que soit le type de palabre, le but est de *protéger ou rétablir le lien social*³⁰.

25 J. KI-ZERBO, *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Dakar, CODESRIA, p. 64. Cf. G. G. TATA, *Paradigme endogène de communication : palabre africaine pour la dynamique sociale*, dans *Revue Internationale Dönni*, Vol. 4, n.1 (juin 2024), p. 262.

26 MUTUNDA MWEMBO, *La palabre*, p. 158.

27 E. DANBLON, *La palabre et la rhétorique : le défi d'une rencontre entre deux imaginaires*, dans MUSANJI NGASSO-MWATHA (dir.), *L'imaginaire linguistique dans les discours littéraires politiques et médiatiques en Afrique*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, p. 467.

28 F. DIANGITUKWA, *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique*, p. 4. Cf. S. B. E. ALIANA, *(Re)penser la démocratie délibérative en Afrique*, p. 29. « C'est dans la palabre que se règlent les conflits entre personnes, entre villages et communautés, et c'est dans ce lieu de rencontre que la sagesse africaine se manifeste dans sa grandeur en mettant, au centre des préoccupations, les exigences de dialogue, de concertation et de décision consensuelle tout à l'opposé de ce que l'on remarque dans nos démocraties qui imposent le point de vue d'une minorité sur la majorité. Le but ultime de la palabre étant d'aboutir à une solution concertée sans pénaliser l'une ou l'autre partie, cet instrument possède un règlement non écrit qui s'impose à tous : traiter les litiges de manière patrimoniale en s'imprégnant des faits communautaires. Raison pour laquelle dans la palabre, les projets ne peuvent être matérialisés qu'après un large débat auquel participent tous les partenaires concernés ». Cf. G. R. LEKOMO, *L'arbre à palabres : une alternative à la gouvernance libérale contemporaine ?*, dans *Global Scientific Journals*, Vol. 10, n. 7 (july 2022), p. 943.

29 I. BISEWO PESA, *Éthique communicationnelle de la palabre africaine*, Frankfurt, Peter Lang, 2010, p. 5.

30 A. YINDA et N. DELBRASSINE, *La palabre africaine*, dans *Diotime*, n. 84 (2020), p. 1.

« il s'agit de rendre une vie sociale possible ou viable pour tous, beaucoup plus que d'affirmer un gagnant ou un perdant, bien qu'il y en ait tout de même un qui gagne la palabre »³¹.

Dans ce sens, la palabre est au service de la consolidation du vivre ensemble :

« la palabre dans la société traditionnelle africaine avait le privilège d'interroger ses référents, de prendre du recul et d'entrer en dialogue ininterrompu avec elle-même. De ce fait, la palabre est le lieu par excellence du débat politique. Cette discussion, qui évolue jusqu'à l'unanimité, implique l'égalité et la parfaite liberté d'expression des membres d'une communauté, d'une part, et n'exclut pas de violents conflits, d'autre part. La palabre relance au sein d'une communauté la place du symbolique, elle redéfinit son identité, rappelle l'origine, assume la violence et apprête des solutions pour consolider le vivre ensemble »³².

La palabre comme un espace de discussions ou un processus discursif permet d'aboutir à un consensus et à l'harmonie. Elle est « la réduction d'un conflit par le langage, la violence prise humainement dans la discussion du verbe, un dialogue s'achevant par la communion »³³. Au cours de la palabre, chaque partie en présence expose ses arguments ; ensuite tous les participants qui le désirent expriment leur avis ; les sages, enfin, proposent un compromis. Elle peut se terminer par une cérémonie de demande de pardon et de réconciliation. Jean-Godefroy Bidima précise : « le pardon n'est pas ici une activité destinée à abaisser l'homme, mais à le réinsérer dans la relation avec l'autre »³⁴.

Dans la palabre, le juge ne se limite pas à dire le droit, mais il va plus loin en rappelant ce que dit l'éthique pour assurer un meilleur vivre-ensemble.

« La palabre est une véritable mise en scène de la délibération pendant laquelle la parole se libère au cours des interactions humaines pour une mise en ordre du lien social rompu »³⁵.

La palabre permet ainsi la restauration de la relationalité positive-valorisante qui a été rompue par la conflictualité instauratrice de la relationalité négative-dévalorisante. Thierno Bah dit à juste titre :

31 O. NDJIMBI-TSHIENDE, *Réciprocité-Coopération et le système palabrique africain. Tradition et Herméneutique dans la théorie du développement de la Conscience morale chez Piaget, Kohlberg et Habermas*, St. Ottilien, 1992, p. 226.

32 S. B. E. ALIANA, *(Re)penser la démocratie délibérative en Afrique*, p. 24-25.

33 B. ATANGANA, *Actualité de la palabre ?*, dans *Études*, t. 324, n.4 (avril 1966), p. 461.

34 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 21.

35 F. DIANGITUKWA, *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique*, p. 7.

« la palabre n'a pas pour finalité d'établir les torts respectifs des parties en conflits et de prononcer des sentences qui conduisent à l'exclusion et au rejet. La palabre apparaît comme une logo thérapie qui a pour but de briser le cercle infernal de la violence afin de rétablir l'harmonie et la paix »³⁶.

Précisément, la métaphore « arbre à palabres » est l'émanation de l'esprit de dialogue, de tolérance et de respect d'autrui, car pour discuter avec les autres des questions importantes relatives à l'administration de la communauté, il est important de respecter leurs intérêts et idées. La palabre a une fonction thérapeutique, car en laissant exprimer les gens, on extirpe la colère et on évacue la source du conflit³⁷. « La palabre ramène aux vertus de la plus élémentaire sociabilité : respect de l'autre, ouverture d'esprit et recherche de la paix sociale »³⁸.

La règle du jeu, (...), est le respect du rythme de chacun et l'écoute réciproque, avec des propos pondérés. C'est par la puissance du verbe que les relations se fortifient et deviennent plus fraternelles. Ainsi le verbe, (...), « crée non seulement pour assurer les relations indispensables à son existence matérielle, mais aussi pour assurer le viatique qui lui ouvre les portes de la béatitude ». On peut dire que la parole est vie, elle est relation, elle est sens, elle est communauté fraternelle, parce qu'elle dit l'existence. C'est pour cela que chacun est invité, du moins, chaque participant est libre de demander la parole pour avouer ses torts ou livrer ses intentions³⁹.

La palabre est un modèle d'échange avec l'altérité et de quête commune de vérité, après avis et réflexions concertés. Elle est communion de refondation de la concorde. C'est un haut cadre du savoir, toute une école de vie fraternelle ; c'est un carrefour où peuvent se tisser des relations nouvelles de fraternité⁴⁰.

36 T. BAH, *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire*, dans E. MATOKO (dir.), *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*, Paris, UNESCO, 1999, p. 17.

37 F. DIANGITUKWA, *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique*, p. 9.

38 A.- C. ROBERT, *L'Afrique au secours de l'Occident*, p. 159.

39 G. G. TATA, *Paradigme endogène de communication*, p. 263. Cf. MUDIJI MALAMBA GILOMBE, *Bases de la culture démocratique : entre l'agora et l'arbre à palabre*, dans *La responsabilité politique du philosophe africain*. Actes de la IXe Semaine scientifique de philosophie, Kinshasa, FCK, 1996, p. 157-165 ; A. QUENUM, *Palabre africaine et quête de la vérité dans une Afrique morcelée*, dans RUCAO, n. 24 (2005), p. 87-96.

40 G. G. TATA, *Paradigme endogène de communication*, p. 263.

Lieu où le *bumuntu* et la relationalité se trouvent mis à l'épreuve par la confrontation médiatisée grâce à la parole, la palabre repose sur le principe du respect de la dignité de la personne humaine. Dans la palabre, on ne s'attaque pas à l'autre, mais à ses arguments. Tout participant à la palabre adhère au principe qui stipule : « Rejetez ma parole, ne me rejetez pas », « Rejetez ce que je dis, ne me rejetez pas ». Dans ce sens, la palabre constitue une véritable école d'apprentissage du débat démocratique dans la pluralité et la tolérance, en prenant en compte la complexité des situations et les arguments de toutes les parties à travers la gestion de la prise de parole dont la finalité est l'instauration de la concorde et la cohésion sociale. La résolution des conflits que rend possible la palabre n'est pas la réconciliation de la société avec elle-même, elle passe par une mise à distance de la société avec elle-même. L'espace public de parole que fraye la palabre est constitué par ce que Ricœur appelle le « consensus conflictuel »⁴¹. C'est pourquoi l'unité qui s'instaure à l'issue de la palabre est « une unité qui ne signifie nullement plate unanimité ou terne identité », c'est une unité dans la pluralité des personnes et des points de vue⁴². D'où l'importance de la tolérance active qui implique une relation de face-à-face où chacun vit une petite mort de soi.

Selon J.-G. Bidima, la palabre est un modèle de discussion qui permet la rencontre active avec l'autre, sans éviter le face-à-face. La palabre en tant que médiation implique l'idée de tolérance. Il ne s'agit pas de la tolérance passive axée sur le laisser-faire l'autre tout en gardant intacts les préjugés de chacun. Cette sorte de tolérance ne favorise pas la rencontre, mais des soliloques parallèles, elle est une esquive du risque d'un face-à-face.

« La palabre, tout au contraire, met en vue la possibilité d'une tolérance active. Elle indique que l'être de l'homme, avant d'être substance, est relation. Dans cette relation, chacun vit "une petite mort" de soi. Dans la palabre, je surgis, j'existe à travers ma propre déchirure (venant de mes ancrages économiques, politiques, idéologiques, etc.). Je n'entre dans un rapport que par la perte »⁴³.

La palabre ouvre la possibilité de la relation non seulement avec l'autre, mais aussi avec l'avenir :

La palabre produit des possibles et un être en palabre entre, à travers la parole de l'autre et celle adressée à l'autre, dans l'horizon des possibles. Chaque être humain en palabre porte un horizon du sens possible, et la relation avec autrui signifie que l'autre est une altérité que je ne peux ni

41 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 121.

42 M. GAUCHET, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 317.

43 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 40.

saisir, ni maîtriser définitivement. Dès lors, l'autre devient non plus une simple présence, mais un àvenir, et la relation avec l'autre, relation avec l'avenir⁴⁴.

Il est vrai que la tolérance active est périlleuse, elle expose celui qui l'accepte. Mais elle est en même temps une sortie de soi salutaire : le soi ne reste pas intact, il s'éprouve et est éprouvé par la relation.

La tolérance active que permet l'esprit de la palabre débouche sur une *docte ignorance*. Poser la question de la validité et de la vérité dans le dialogue conflictuel implique la révision de la notion de compréhension et, à travers elle, du statut de la connaissance. Puisque le rapport à l'autre aboutit à une perte, je dois d'abord « perdre la connaissance » avec sa suffisance et son assurance pour accepter l'ignorance. Une telle position n'est pas confortable tant elle est tendue vers la découverte du non-encore. La situation de réelle communication est en elle-même génératrice de conflits dans la mesure où nous y prenons la parole en étant limités par notre petite époque et nos préjugés. Et comme l'autre se place devant nous avec les mêmes handicaps, le conflit est inévitable. Une palabre ne sera possible que si nous reconnaissions notre faillibilité et notre limitation dans l'espace et dans le temps⁴⁵.

On rapprocherait cette sorte de tolérance à celle qui se dégage des pratiques de discussion dans les antiques traditions orientales. Dans ces traditions, selon A. Sen, « l'idéal du débat public est étroitement lié à deux pratiques sociales bien spécifiques... : la tolérance à l'égard de points de vue différents (y compris le fait de se trouver d'accord pour être en désaccord) et l'encouragement au débat public (y compris le fait d'adhérer à l'idée qu'il peut y avoir enrichissement et enseignement réciproques) »⁴⁶.

De plus, la palabre est le lieu d'une expression plurielle tant par la configuration des participants que par la complexité des situations rencontrées. Il n'est pas aisément de prononcer la sentence en situation de la palabre, il faut de la sagacité, du discernement, du jugement pratique.

À celui qui doit trancher se présente toujours une situation complexe c'est-à-dire une multiplicité de solutions possibles ouvrant chacune des perspectives diverses pour la communauté. Sa réponse définitive n'est jamais un laconique « Non » ou « Oui ». C'est toujours une réponse de sagesse qui, par des conseils appropriés, cherche à tirer profit des

44 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 44.

45 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 41.

46 A. SEN, *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, 2006, p. 26.

perspectives positives pour orienter le comportement de chacun et de tous en fonction d'un horizon sauvegardant la vitalité de la communication dans le sens du meilleur⁴⁷.

C'est pourquoi la palabre est une grande école de sagesse dans la relationalité parce qu'on ne délibère pas seul, on le fait avec les autres. Tout participant, tout intervenant, et même celui qui fait fonction de juge en sort enrichi, apprend quelque chose quant à la vie et la culture profonde de son milieu ou de son peuple. Nul n'étant seul dépositaire de toute la sagesse ancestrale, c'est à travers la pluralité des voix et leur mise en perspective qu'émergent les éléments permettant au sage d'opter pour une solution la moins mauvaise. Celui qui fait fonction de juge ne tranche pas seul, il consulte les anciens et les notables, il se réfère aussi à la jurisprudence.

La solution la moins mauvaise que retient la communauté en palabre n'est jamais totalement exclusive des solutions alternatives qu'on écarte que jusqu'à nouvel ordre (jusqu'à nouvelle palabre). Les solutions divergentes persistent toujours et sont respectées en tant que perspective possible. Elles constituent pour la communauté une réserve dans laquelle elle peut puiser éventuellement en cas d'échecs de la solution adoptée⁴⁸.

De ce point de vue, la *phronèsis* constitue véritablement une vertu pour les sages qui délibèrent dans la palabre. La *phronèsis* suppose à la fois la connaissance de principes généraux et une saisie des circonstances particulières et changeantes de l'action. Chez Aristote, il y a un lien étroit entre la *phronèsis* et le *phronimos*, « lien qui ne prend sens que si l'homme de jugement sage détermine en même temps la règle et le cas en saisissant la situation dans des circonstances singulières inédites »⁴⁹. La *phronèsis* suppose donc la délibération :

« La délibération est [...] le chemin que suit la *phronèsis*, la sagesse pratique (mot que les Latins ont traduit par *prudentia*), et précisément, le chemin que suit l'homme de la *phronèsis* – le *phronimos* – pour diriger sa vie »⁵⁰.

En d'autres termes, « le *phronimos* est l'homme qui sait discerner, dans la complexité des situations particulières, la meilleure solution susceptible de s'accorder à sa vision du bien »⁵¹. Une *phronèsis* à plusieurs ou publique éviterait de tomber dans l'arbitraire dans la prise des décisions, surtout dans

47 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 118.

48 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 119.

49 P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p. 206.

50 P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, p. 205.

51 J. TAMINIAUX, *La fille de Thrace et le penseur professionnel. Arendt et Heidegger*, Paris, Payot, 1992, p. 31.

des situations conflictuelles et/ou complexes. Comme le note Paul Ricœur, dans les décisions morales les plus graves, « l'arbitraire du jugement moral en situation est d'autant moindre que le décideur – en position ou non de législateur – a pris conseil des hommes et des femmes réputés les plus compétents et les plus sages. La conviction qui scelle la décision bénéficie alors du caractère pluriel du débat. Le *phronimos* n'est pas forcément un homme seul »⁵².

La solution que le sage propose au terme de la palabre est toujours perçue comme perfectible, et à ce titre, elle n'est jamais une solution unanime. Ce manque d'une solution parfaite et d'une solution unanime, loin d'être un défaut, fait de la palabre le lieu d'une béance nécessaire à la dynamique de la relationalité dans la communauté. La palabre assume clairement ce que A. Sen appelle « l'incomplétude des jugements et l'absence d'une finalité déterminée »⁵³. Il n'y a pas de solution-clôture qui fermerait la voie à la vitalité d'une communauté, mais de solution-ouverture qui relancerait la communauté vers un avenir fécondé par la mémoire des tensions qui ont ébranlé la communauté. Sur base de cette solution, la communauté peut refigurer et configurer autrement son itinéraire et rechercher des nouveaux horizons de sens.

Le caractère provisoire de toute issue d'une palabre comme des solutions humaines en général place dans une dynamique de tout humain en quête permanente de maîtrise et de sens. Quête de maîtrise, en effet, la palabre l'est par occasion d'approfondissement et d'élargissement de connaissance en vue d'une maîtrise pour l'action sur le cosmos et sur la société humaine. Quête de sens, la palabre l'est par le fait qu'elle s'insère dans la recherche globale de l'homme qui par-delà les contraintes de l'environnement cosmique, social et du destin doit s'auto-accomplir en plénitude comme individu et comme membre d'une communauté. Et cette quête n'est jamais achevée et constitue la vitalité de l'existence humaine⁵⁴.

Dans la mesure où chacun des partis a pu se faire entendre, la palabre permet, par le biais de médiateurs, d'obtenir ce que Paul Ricoeur appelle « un consensus conflictuel » : dans la tradition africaine de résolution des conflits par la palabre, la paix prime sur la vérité. Ce qui ne veut pas dire que la vérité est sacrifiée car la volonté réelle de paix et la poursuite de la vérité orientent la recherche et le déploiement des preuves dans le dialogue palabrique. Les uns et les autres tentent d'appuyer et de confirmer leurs affirmations, leurs prétentions de validité de façon plausible. La recherche des preuves et des

52 P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, p. 317-318.

53 A. SEN, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2012, p. 123.

54 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 120.

témoignages pendant la discussion a aussi pour rôle de supprimer l'arbitraire dans la discussion et de soutenir les différentes argumentations⁵⁵.

De ce point de vue, la palabre, en tant que médiation praxique qui permet la résolution des conflits, est le lieu par excellence de la relationalité. La médiation dont il est question ici désigne à la fois un intermédiaire, un entre-deux (selon son étymologie latine) et une action, un événement qui met en présence des individus et des choses, par et à travers les relations qu'ils tissent. C'est donc un processus constitutif qui fait « être », au sens d'Antoine Hennion pour qui la médiation suppose de se demander ce qui fait exister et non ce qui existe. Dans la médiation rien n'est joué d'avance, rien n'est « donné » et l'action de mettre en relation transforme du même coup ces objets et ces sujets par rapport à ce qu'ils étaient avant leur mise en relation⁵⁶.

« la médiation n'a pas de frontière fixe ; elle est conjoncturelle et temporaire. Il y a donc un caractère mouvant, fluide, propre à la médiation (...). Mais cette fluidité n'empêche pas la médiation d'être un « lieu plein » où objet et sujet s'entre définissent dans un mouvement de réciprocité et d'interdépendance, dans un processus continual d'articulation et de ré articulation de ces relations »⁵⁷.

Le « lieu » de relationalité caractéristique de la médiation ne doit pas être vu comme quelque chose qui serait territorialisé, géographiquement, avec des frontières définies *a priori* et fixes ; il doit être vu comme un lieu fluide et mouvant, qui pourtant permet de « voir » comment différents éléments (humains et non humains) se retrouvent, pour un temps donné « là », assemblés, mis en relations, où « se passe quelque chose »⁵⁸. C'est exactement ce qui se passe dans la médiation palabrique en tant que lieu de la relationalité.

« Par ailleurs, l'usage du terme 'relationalité' plutôt que 'relation' permet à la fois de souligner la nature relationnelle des liens entre les éléments mobilisés mais aussi de renforcer l'idée de l'action, de quelque chose qui se passe, qui surgit au moment où il y a mise en relation. Dans le même sens que John L. Austin (1962) parle de performativité, la 'relationalité' est ce qui arrive, l'occurrence, dans l'ici et le maintenant. Autrement dit, la mise en relation n'est pas la même chose que la 'relationalité' »⁵⁹.

55 I. BISEWO PESA, *Éthique communicationnelle*, p. 34-35.

56 D. MEUNIER, *La médiation comme lieu de relationalité*, dans *Questions de communication*, n. 11 (2007), p. 325-326, mis en ligne le 01 juillet 2007, consulté le 05 avril 2025. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7363> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication>. Cf. A. HENNION, *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Métaillé, 1993.

57 D. MEUNIER, *La médiation comme lieu de relationalité*, p. 326.

58 D. MEUNIER, *La médiation comme lieu de relationalité*, p. 326.

59 D. MEUNIER, *La médiation comme lieu de relationalité*, p. 326.

2.2. L'exemplification par la palabre irénique

Pour démontrer que les arguments et les figures de styles auxquels on fait recours dans la palabre sont au service de la relationalité, arrêtons-nous sur la palabre irénique de demande en mariage chez les *Songye*.

Cette sorte de palabre est précédée par des pré-palabres (les deux fiancés se sont déjà mis d'accord, le prétendant s'est déjà concerté avec ses parents et les membres de sa famille, la promise a fait la même démarche auprès de ses parents et de sa famille). Du côté du prétendant, le choix des membres de la délégation fait l'objet d'une concertation, il faut choisir des membres qui ont le *bumuntu* et qui ont la maîtrise de la parole au service de la promotion du lien social. Le choix du porte-parole est très important. Il faut une personne à l'aise avec la parole, les proverbes et adages, qui connaît bien les coutumes et traditions, et qui sait dire la vérité sans blesser. Du côté de la promise, on procède de la même façon pour constituer la délégation qui va accueillir celle du prétendant. Le jour convenu, les parents du jeune homme se rendent chez ceux de la jeune fille. Une rencontre restreinte à laquelle prennent part des parents proches est organisée. Une fois la mise en place de deux parties terminée, la palabre peut commencer. Un porte-parole du prétendant se retrouve face à celui de la future épouse. On peut repérer certains arguments convoqués par les parties en présence.

2.2.1. L'argument embrayeur ou connecteur

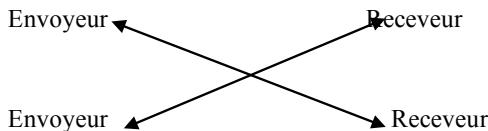
Dans le cas d'une demande en mariage – appelé par les *Songye* « *kushikula buku* » – tout commence par la salutation. Le porte-parole de la partie de la jeune fille ouvre le débat en saluant la partie du jeune homme ; il leur souhaite la bienvenue et demande le motif de leur présence. Avant d'entrer dans le vif du sujet, le porte-parole du prétendant, en prenant la parole, salue comme il convient et avec révérence la partie représentant la promise. Cette salutation doit être acceptée selon les formules d'usage par la partie représentant la promise. La salutation joue ici le rôle d'argument embrayeur ou connecteur de la relation entre les membres rassemblés. Dans le contexte de la demande de mariage, la salutation n'est pas seulement une marque de bonne éducation, de bonnes manières ou de savoir-vivre en société, elle est également un argument de l'efficace du verbe à l'adresse de l'autre pour le mettre en confiance et engager une relation avec lui. Il s'agit d'un premier message qu'on envoie à l'autre en signe de respect et de considération ; ce qui rend possible la mise en route de la relation. L'acceptation de la salutation selon les règles de l'art atteste que l'argument est reçu par l'autre qui est connecté avec le saluant. Cet argument, sans présagé du dénouement de la

relationalité, donne déjà le ton à tout le processus. La non-acceptation de la salutation (notamment par le silence, ou par une réponse froide) est une alerte non négligeable. C'est une stratégie d'esquive. Dans une sorte de simulacre, les parents de la jeune fille feignent d'ignorer ceux du prétendant. Un porte-parole averti relance la salutation en trouvant des mots adéquats pour établir la connexion. Par la figure de style de la répétition, le porte-parole peut reprendre la salutation sous une autre variante en signe d'insistance et signaler qu'il a quelque chose d'important à dire.

La structure dialogique de la salutation permet précisément de mettre les gens en contact. La salutation n'est performative que si et seulement si elle s'accomplit dans une double réciprocité.

Plusieurs formules de salutation correspondent au schéma E/R : Envoyeur et Receveur.

Schéma de la réciprocité double de la salutation



Illustrons ce schéma par trois formules de salutations⁶⁰.

Formule 1 L'envoyeur ou les envoyeurs de la salutation dit ou disent : *Mudyano* (singulier) ou *Badyano* (pluriel), littéralement « ami(s), frère(s), commensal(aux) » ; le receveur ou les receveurs répond ou répondent : *Eyo*, littéralement « oui » ; ce qui veut dire que la salutation est acceptée. Après avoir reçu la salutation, le receveur ou les receveurs réplique ou répliquent : *Mudyano naamo* (singulier) ou *Badyano naamo* (pluriel), littéralement « tu es ou vous êtes aussi/également ami(s), frère(s), commensal(aux) ». L'envoyeur ou les envoyeurs reçoit ou reçoivent la salutation en répondant : *Eyo*, « oui ». L'envoyeur ou les envoyeurs peut ou peuvent répéter deux ou trois fois le *mudyano*, le receveur ou les receveurs répond ou répondent chaque fois par *eyo*.

Formule 2

L'envoyeur ou les envoyeurs de la salutation dit ou disent : *Nakwimuna* (singulier) ou *Tubenwimunaayi* (pluriel), littéralement « je vous salue ou nous

60 Nous retenons trois formules à titre indicatif. En effet, chez les *Songye*, les formules de salutations sont multiformes et varient selon les heures, les circonstances, les événements, les personnes, les cérémonies, les rencontres, etc.

vous saluons » ; le receveur ou les receveurs répond ou répondent : *Eyo*, littéralement « oui ». Après avoir accepté la salutation, le receveur ou les receveurs réplique ou répliquent : *Nakwimuna naamu* (singulier) ou *Tuben-wimunaayi naamu* (pluriel), littéralement « Je vous salue aussi/également ou nous vous saluons aussi/également ». L'envoyeur ou les envoyeurs reçoit ou reçoivent la salutation en répondant : *Eyo*, « oui ».

Formule 3

L'envoyeur ou les envoyeurs de la salutation dit ou disent : *Kwimuna* – sous-entendu *Mwanaana* (Seigneur) – (singulier ou pluriel), littéralement « je vous salue ou nous vous saluons avec révérence » ; le receveur ou les receveurs répond ou répondent : *Yamwa* – sous-entendu *Mwanaana* –, littéralement « oui Seigneur(s) », ce qui veut dire que la salutation est acceptée. Après avoir accepté la salutation, le receveur ou les receveurs réplique ou répliquent : *Kwimuna* (singulier ou pluriel), littéralement « Je vous salue ou Nous vous saluons avec révérence. L'envoyeur ou les envoyeurs reçoit ou reçoivent la salutation en répondant : *Yamwa*, littéralement « oui Seigneur(s) ».

Dans la salutation, l'intonation de la voix et les gestes qui accompagnent lui permettent d'être performative, d'être véritablement l'embrayeur ou le connecteur de la relationalité. La salutation produit des effets en suscitant les émotions entre les parties en présence, elle est de l'ordre de la preuve pathétique qui vise à influencer et à jouer sur les passions (*pathos*) de l'auditoire (Aristote). Elle mobilise le capital affectif de l'assistance.

2.2.2. *L'argument renforçateur*

Immédiatement après le cérémonial de salutation viennent les formules de remerciement et de demande de pardon. La partie représentant le prétendant remercie l'autre partie qui a bien accepté de les accueillir et qui est disposé à les écouter. Dans ce contexte, le remerciement est plus qu'un geste de savoir-vivre, il vient renforcer la relationalité en envoyant à l'autre un message de l'estime qu'on a pour lui. Il s'agit d'un argument renforçateur qui permet au lien de se maintenir et au dialogue de se poursuivre. Juste après le remerciement, le porte-parole du prétendant demande pardon à la partie de la promise parce qu'il n'est pas digne de prendre la parole en présence des parents de la fille, étant donné que ceux-ci sont toujours tenus à distance en signe de révérence. La demande de pardon relève du même registre d'argument renforçateur en tant que signe d'humilité.

2.2.3. L'argument anticipateur ou annonciateur

Sans entrer directement dans le vif du sujet, le porte-parole du prétendant, s'appuyant sur l'autorité des anciens, annonce dans les termes voilés l'objet de leur présence. Il recourt à un proverbe : les anciens disent, *nkwadi ebwa ku mutamba, ee na kii mwibweshe*, c'est-à-dire « la perdrix ne quitte pas la forêt sans raison valable ». Comme ce proverbe se dit pour annoncer la raison d'une visite ou d'un déplacement et est souvent utilisé lors de la présentation dans une famille pour un mariage, la partie de la promise comprend bien de quoi il est question. Il s'agit à la fois d'un argument de lien causal sous forme d'argument d'autorité raisonnable ou argument de coutume qui joue le rôle d'argument anticipateur ou annonciateur.

2.2.4. L'argument de valeur et l'argument pragmatique

En ce qui concerne la demande en mariage, la délégation du prétendant entre dans le vif du sujet en ces termes : « *Twibafikye bwa kutandjika mu kifuku kyenu* » ou « *Twibafikye mu kutandjika mu fifuku kyenu* ». Ce qui veut dire : « nous sommes venus naître dans votre famille ». Cette entrée en matière met en exergue toute la symbolique du mariage centré autour de l'alliance.

Exprimer d'emblée l'intention de naître dans une famille, c'est affirmer la solidité et la durabilité du lien de la relationalité qu'on envisage. Il s'agit à la fois d'un argument de valeur et d'un argument pragmatique. Argument de valeur, il s'appuie sur un critère culturel de la valeur du mariage comme alliance et fécondité. Argument pragmatique qui met au premier plan le mariage comme engagement mutuel durable. Cet argument pragmatique pèse lourd dans la balance. C'est pourquoi nous le considérons comme un argument de poids destiné à convaincre la partie de la promise.

Dans cet argument de valeur et pragmatique, il est bon de noter le « nous » inclusif que le porte-parole du prétendant utilise : « nous sommes venus naître dans votre famille ». Ce nous inclusif fait partie de la stratégie des marqueurs de personnes : c'est une manière de se désigner et de désigner l'autre. Par ailleurs, ce nous inclusif indique que le mariage est une affaire qui engage deux familles : les deux fiancés sont portés dans cette démarche par leurs familles respectives.

La famille de la jeune fille, comprenant bien de quoi il est question et considérant toute la mesure de la situation, va répondre à cet argument par une question de clarification : « dans quel sens ou de quelle façon voulez-vous naître dans notre famille » ? Ce qui oblige la partie du prétendant à appuyer

l'argument en précisant : « nous voulons naître dans votre famille par le lien du mariage ». Se marier dans une famille, c'est l'élargir, c'est en devenir membre. Et pour bien appuyer cet argument, on le complète par un argument d'autorité : les anciens disent *butula kilume kikupe kikashi, butula kikashi kikupe kilume*, « engendre un mâle qui te donne une femelle, engendre une femelle qui te donne un mâle ». Le mariage c'est un engendrement mutuel, personne ne perd, le mâle gagne une femelle et la femelle gagne un mâle. Le mariage est le lieu d'une fécondité valorisante et de la natalité comme promesse de la vie dans la relationalité.

Cet argument d'autorité joue en même temps le rôle d'argument des inseparables : on ne peut considérer le garçon sans la fille et inversement. Il y a interchangeabilité. Pour marquer son intention d'entrer dans une alliance matrimoniale, la famille du garçon offre la boisson à la famille de la fille.

L'argument étant bien précisé et compris, la partie de la promise pose la question de connaître le nom de l'enfant qui veut naître et le nom de la fille à travers laquelle il va naître dans leur famille. La partie du prétendant dévoile le nom du prétendant et de la fille à épouser. Si le prétendant est de la partie, il se tient debout pour qu'on puisse le connaître. La partie de la promise convoque leur fille et lui pose ces quatre questions : est-ce que tu connais tel garçon ? qui est-il pour toi ? est-ce que tu l'aimes ? pouvons-nous boire ce qu'ils ont apporté ? Si la fille répond positivement à toutes ces questions, le processus peut se poursuivre. Dans le cas contraire, tout s'arrête et la séance est levée avec peut-être l'espoir de revenir à la charge.

2.2.5. *L'argument ad hominem*

La partie de la fille peut relancer le débat en mettant à l'épreuve la famille du prétendant en recourant à un ou plusieurs arguments *ad hominem*. Le porte-parole de la promise va minimiser le garçon et sa famille, il va avancer les raisons qui pourraient disqualifier la candidature du prétendant en posant des questions gênantes du genre : ce garçon sort d'où ? qui est-il ? il est fils de qui ? que représente sa famille ici chez-nous ? ce garçon et sa famille possèdent quoi pour mériter notre fille qui est d'une famille honorable et qui a reçu une bonne éducation ? N'est-il pas coureur de jupons ? N'est-il pas déjà marié ? Cette stratégie vise à avoir suffisamment d'informations sur le futur gendre et à mettre à l'épreuve sa détermination à épouser leur fille.

2.2.6. *L'argument par l'exemple et par le témoignage*

Le porte-parole du garçon va rétorquer en avançant un ou plusieurs arguments par l'exemple et par le témoignage, qui visent à renforcer par analogie le sérieux de la demande en mariage et à emporter facilement la convic-

tion de la partie de la fille. Il va convoquer les exemples qui montrent que dans la famille du prétendant, il y a des gens sérieux, qui honorent toujours leur parole, il n'y a pas d'aventuriers. Il va recourir à l'amplification afin de convaincre et de persuader. Il va faire appel aux personnes de référence qui peuvent témoigner du *bumuntu* du garçon et de sa famille.

2.2.7. *Les arguments de mise en valeur*

Pour renfoncer la confiance et convaincre davantage, la partie du prétendant va avancer des arguments de mise en valeur : elle va bien présenter le garçon et sa famille, insister sur ses qualités morales et son sens de responsabilité. Elle va avancer également des arguments du dépassement en montrant que le garçon a un avenir prometteur, il est travailleur et entreprenant. À son tour, la partie de la promise va avancer les arguments de mise en valeur de leur fille : elle a des qualités morales, elle a reçu une bonne éducation, elle appartient à une famille des femmes fécondes et de bonne réputation, elle est encore jeune et a un avenir prometteur. Le garçon devra s'engager formellement à tenir sa promesse de l'épouser ; ce qui oblige davantage la partie du jeune homme à compléter les arguments de mise en valeur en proférant des paroles et en posant des gestes en guise de promesse de mariage. Ces paroles et gestes sont matérialisés par un acte symbolique de grande importance, le « *kifunga kibelo* » (*Songye*) ou le « *kifunga mulangu* » (*Swahili*), c'est-à-dire la cérémonie de « fermer la porte », qui consiste à verser une somme d'argent symbolique pour se réservier la future femme. Le *kifunga kibelo* scelle les fiançailles dès que la famille de la fille l'accepte. Il y a ainsi un consentement mutuel entre les deux familles. Dès lors, la future épouse devient rattachée à la famille de son mari et devrait être digne de cette dernière, mais également, honorer sa propre famille en affichant un comportement exemplaire. La porte étant fermée, la fille, tout comme sa famille, ne peut plus accepter une autre demande en mariage.

Conclusion

La palabre africaine est un mode de vie, d'action et d'argumentation qui repose sur l'intercommunication, le dialogue, l'intercompréhension, la confiance, la solidarité et la patience, vertus indispensables à la relationalité. Elle est au service de la relationalité dans la conflictualité en prenant en compte ses éléments fondamentaux, c'est-à-dire dans sa nature, sa structure, son déploiement/déroulement et sa finalité. En tant que lieu de la parole, elle se révèle comme une forme d'argumentation dans une dynamique relationnelle grâce à un processus d'harmonisation, de dialogue, d'entente et de coopération dans sa recherche de rétablissement de l'ordre brisé. Elle appa-

raît comme une *logothérapie* qui a pour but de briser le cercle infernal de la violence afin de rétablir l'harmonie et la paix⁶¹. Elle est la parole qui parle de la vie et de ses atermoiements, une parole pour exister.

La palabre est la parole parlée, discutée, partagée, argumentée dans le but de l'harmonie communautaire, dans le but de coopérer interactivement pour exister. Palabrer, c'est parler de la vie, c'est créer l'harmonie dans la collaboration commune. La parole, de par son origine divine, est un outil actif de relation entre les hommes ; bonne, elle construit ; mauvaise, elle détruit. Elle est le facteur par excellence de l'harmonie sociale. Elle orchestre le monde dans sa capacité de créer un climat relationnel et communautaire⁶².

En favorisant un débat franc et ouvert, la palabre permet d'aborder les sujets concernant la vie de la communauté et de négocier les conflits qui surviennent dans le cadre de l'existence collective. Elle possibilise un dialogue dont la finalité est de pacifier les rapports sociaux en réduisant la violence et en brisant le cercle infernal de la violence et de la contre-violence⁶³. Au terme de la palabre, la sentence prononcée après délibération se veut juste et vise la réparation et la compensation. La sanction n'est jamais une peine-vengeance ou une peine-châtiment. Loin d'être vindicative, il s'agit plutôt d'une peine curative qui cherche à rétablir l'équilibre rompu par la faute et qui se refait par le jeu de la parole qui discute, promet et engage. C'est pourquoi la palabre est précieuse parce qu'elle se « soucie de l'unanimité, de la réintégration plutôt que de l'exclusion et du rejet, parce qu'en effet elle effectue l'ordre symbolique qui, moyennant une dépense de parole, fait l'économie de la violence et de la peur »⁶⁴. Ainsi, le souci primordial d'une palabre est la réintégration du fautif, la reconstruction de la relation brisée et, surtout, la construction de la paix et le maintien du lien social. C'est dans cette perspective que plaignant et coupable doivent partager le repas de la réconciliation après avoir tous les deux demandé pardon à l'assistance. Le fautif demande pardon à son frère, mais pour qu'il ne soit pas humilié, celui-ci « relève son frère tombé » en demandant lui aussi pardon à l'assistance. Ainsi, l'objectif du pardon n'est pas d'abaisser ou d'humilier, mais réinsérer dans la relation avec l'autre, de rétablir le lien avec lui et avec toute la communauté⁶⁵. En fin de compte, au commencement et à la fin de la palabre se trouve la relationalité.

61 F. DIANGITUKWA, *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique*, p. 8.

62 I. BISEWO PESA, *Éthique communicationnelle*, p. 30-31.

63 A. FOGOU, *De la palabre au pardon*, dans E.-M. M'BONDA et D. RONDEAU, *La contribution des savoirs locaux à l'éthique, au politique et au droit*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2015, p. 91.

64 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 155-156.

65 J.-G. BIDIMA, *La palabre*, p. 21 et 31.